

Département de la DROME

**ARRETE DU MAIRE N° ARR2023\_9**  
**Portant annulation Autorisation d'utilisation**  
**d'occupation du domaine public pour**  
**l'organisation d'une vente au déballage dite**  
**« vide-greniers »**

Le Maire de la Commune de Mours Saint Eusèbe,

**VU** le Code Général des Collectivité Territoriales, articles L 2212-1 et suivants,

**VU** le Code du Commerce, article L 310-2 et R 310-8,

**VU** la demande en date du 03/11/2022 par laquelle l'association « Lions Club Romans – Bourg de Péage » sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'organiser un vide-greniers sur la Commune de Mours Saint Eusèbe,

**VU** l'arrêté n° ARR2022\_29 portant autorisation d'utilisation d'occupation du domaine public pour l'organisation d'une vente au déballage dite « vide-greniers »,

Vu la demande d'annulation du vide-greniers du 13 mai 2023 faite par le « Lions Club Romans-Bourg de Péage »,

**ARRETE**

Article 1 : Le vide-greniers organisé le 13 mai 2023 par l'association « Lions Club Romans-Bourg de Péage est annulé.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le chef de poste de la Police Municipale sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mours Saint Eusèbe,

Le 28 avril 2023,

Le Maire,



Dominique MOMBARD

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (1 place de Verdun, 38000 GRENOBLE) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Mairie de Mours Saint Eusèbe – B.P n° 1 – 26540 Mours Saint Eusèbe**

Tel : 04 75 02 17 73 Fax 04 75 71 03 22 e.mail : [mairie@mourssainteusebe.fr](mailto:mairie@mourssainteusebe.fr)

Site internet : [mourssainteusebe.fr](http://mourssainteusebe.fr)

**FOLIO ARR2023\_9**